

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAE 68 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fontaine O Livres (11e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fontaine O Livres.

Article 2 : Une subvention de 22.500 euros est attribuée à l'association Fontaine O Livres domicilié 5, passage Piver (11e) (SIMPA n° 5521 / 2016_05438) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 90-3, nature 6574, ligne VF 55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO